

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 12 décembre 2011, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz
Membres présents : 35
Membres excusés : 4
Membre absent : 1
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroulera comme suit :

1. Assermentation
2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 17 octobre 2011
3. Lecture du courrier
4. Budget de l'année 2012, selon préavis municipal n°06/2011
5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011/2016, selon préavis municipal n° 07/2011
6. Achat et installation d'une benne avec compacteur à la déchetterie, selon préavis municipal n° 08/2011
7. Adhésion de la commune de Corcelles le Jorat au projet de création de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » et à l'adoption de ses statuts, selon préavis municipal n°09/2011
8. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation

Mr le Président procède à l'assermentation de 2 conseillers :
Mr Jean CHENEVARD et Mme Blanche SEEBERGER

Ensuite, il explique aux nouveaux conseillers les consignes à respecter pour les prises de parole.

2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 17 oct. 2011

Mr Eric CHAPPUIS demande que l'on précise, au 1^{er} paragraphe de la page 7, que les tests attendus concernent la chaudière de la grande salle.

Mr Jacques BURDET tient à revenir sur le sujet des dépenses imprévisibles (préavis municipal n°04/2011). Il évoque à nouveau la confusion possible des termes utilisés « par cas et par année », propose pour l'avenir « par année et par cas ».

Mr Christian RAMUZ fait remarquer que nous sommes en train de soumettre le PV à l'approbation du conseil et que ces remarques devraient être plutôt faites lors du point 9 « divers et propositions individuelles ».

Le procès verbal est alors approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

3. Lecture du courrier

Mr Christian RAMUZ, en dehors des excuses des conseillers absents, n'a pas de courrier à lire.

4. Budget de l'année 2012, selon préavis municipal n°06/2011

Mr Gilbert RAMUZ nous donne lecture du rapport de la commission des finances. Il en ressort que pour 2012, le budget présente un excédent de dépenses de 52'210 frs pour un total de charges de 2'185'695 frs.

Cet excédent s'explique par :

- un amortissement de 40'000 frs pour le bâtiment de Grandvaux,
- la réforme policière qui engendrera un excédent de dépenses de 14'460 frs, les 2% d'impôts supplémentaires passés de l'Etat aux communes ne permettant pas de couvrir la totalité de cette nouvelle charge.

La commission remercie la boursière, et souligne que de nombreux postes du budget sont déterminés par le canton. Elle recommande d'adopter le budget 2012 tel que présenté.

Mme Blanche SEEBERGER demande si le cimetière est une source de revenu.

Mr Daniel RUCH explique qu'il n'y a pas de concession dans notre cimetière, pas de taxe non plus. Seuls les « extérieurs » enterrés à Corcelles paient une taxe, mais c'est très rare et peu cher.

Personne ne demandant la parole, le budget 2012 est soumis au vote à main levée, et est accepté à l'unanimité.

5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011/2016, selon préavis n° 07/2011

Mr Gilbert RAMUZ nous donne lecture du rapport de la commission des finances. Le plafond d'endettement demandé est le même que lors de la précédente législature, soit 4'700'000 frs. La commission propose d'approuver cette demande.

La commune amortit chaque année ses dettes hypothécaires pour un montant de 133'000 frs, soit 665'000 frs sur 5 ans.

La Municipalité prévoit des investissements sur des bâtiments communaux en fin de législature. Cela provoquerait alors une augmentation du montant de la dette et un dépassement du plafond d'endettement proposé. Il faudrait alors reporter les travaux ou renégocier ce plafond d'endettement.

En outre, la commission des finances approuve la proposition de la Municipalité de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie à 500'000 frs.

Personne ne demandant la parole, le préavis n°07/2011 est soumis au vote à main levée, et est accepté à l'unanimité – 1 abstention.

6. Achat et installation d'une benne avec compacteur à la déchetterie, selon préavis municipal n° 08/2011

Mr Eric CHAPPUIS nous donne lecture du rapport de la commission nommée. La commission s'est rendue à Vulliens qui utilise depuis plusieurs années une benne compactante à carte prépayée. La société qui commercialise ces bennes, assure aussi l'entretien et les mises à jour des logiciels informatiques. Suite aux explications données par la société ... et aux avis favorables des communes utilisant ce système, la commission propose d'approuver cet achat et laisse la commune organiser les travaux d'installation.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER répond à Mr Raoul GENDROZ que Corcelles souhaite bien acheter la même benne que Vulliens. Afin d'éviter le dépôt d'ordures « extérieures », les cartes de Corcelles ne sont compatibles qu'avec la benne de Corcelles. Il en est ainsi pour chaque commune.

Mr Daniel RUCH répond à Mr Gilbert RAMUZ sur la possibilité de ristourne lors d'achat groupé avec d'autres communes. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER explique à Mme Blanche SEEBERGER ce qui est concerné par le compactage. Tout ce qui est mis dans des sacs poubelles est pesé, compacté et facturé (débité sur la carte). Une grosse économie de transport est prévue grâce au compactage.

Mr Daniel RUCH précise que la couleur du sac n'a aucune importance, et que par la suite, on installera peut-être d'autres compacteurs pour d'autres types de déchets.

Mr Eric CHAPPUIS explique la différence entre les déchets recyclables (vendus) et les déchets incinérables. Ces derniers, composés d'ordures ménagères, sont transportés pour être incinérés, d'où l'intérêt de diminuer les coûts de transport en les compactant.

Personne ne demandant la parole, l'achat et l'installation d'une benne avec compacteur est soumis au vote à main levée, et est accepté à l'unanimité.

7. Adhésion de la commune de Corcelles le Jorat au projet de création de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » et à l'adoption de ses statuts, préavis municipal n°09/2011

Mme Fabienne PORCHET nous donne lecture du rapport de la commission nommée.

Elle détaille la composition du comité de réflexion et mentionne que les propriétaires privés de forêts et terrains agricoles du Jorat n'ont pas encore été inventoriés, ils seront contactés lorsque l'association sera constituée.

Les associations voisines du territoire joratois sont l'Association régionale du Gros de Vaud, Lausanne-Région et l'Association régionale de la Broye.

L'un des buts énumérés dans les statuts est « d'étudier l'opportunité de la création d'un parc naturel périurbain (PNB) sur le territoire joratois ». Il faut savoir qu'un tel parc doit couvrir une surface minimum de 600 ha, dont 400 ha de « zone centrale » où toute activité humaine ou productive est interdite. Si un tel projet se réalise, et compte tenu de la forte proportion de résineux dans nos forêts, on risque de ne plus pouvoir combattre la prolifération du bostryche.

La commission s'inquiète aussi de savoir si un tel projet est compatible avec celui du parc éolien EolJorat mais fait remarquer que les initiateurs sont en partie les mêmes pour les deux projets.

La commission se montre favorable à l'adhésion de la commune à l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » car elle pense que cette association est un plus pour la région et qu'elle permettrait à la commune de participer aux décisions.

Mr Reynald KELLER explique qu'il existe plusieurs sortes de parcs naturels :

- les parcs nationaux (tout pour la nature, avec suivi scientifique)
- les parcs régionaux, souvent en montagne (redynamiser l'agriculture, la sylviculture et le tourisme)
- les parcs périurbains. Le seul exemple en Suisse est celui de Zurich, le Seewald, tout près de la ville, à qui appartient cette forêt.

Dans le cas du territoire joratois, le but annoncé est de dégager des secteurs entièrement dédiés à la nature (400 ha), avec un accès réglementé (véhicules et population), sans chasse ni pêche. Autour de cette zone, les secteurs seraient soumis à moins de contraintes, tout en continuant de respecter l'environnement. A noter que les forêts du Jorat sont très vastes et représentent environ 5'000 ha en un seul bloc, ce qui devrait permettre de dégager ces 400 ha dédiés à la nature, en un seul bloc, ou plusieurs.

Un appui financier de la confédération et du canton permettrait de compenser la perte de rendement.

En adhérant à l'association, on permet à la commune de défendre ses intérêts et de se prononcer, ou pas, sur le projet.

Mr Gilbert RAMUZ pose les questions du financement et du risque de limitation de la production forestière.

Mr Daniel RUCH explique que la cotisation annuelle se monte à 300 frs, que l'on peut sortir de l'association quand on veut. Il n'est pas sûr que cela gêne la production de bois puisqu'il y aura déjà l'obligation de garder 10 à 15% des forêts en réserve.

Mme Blanche SEEBERGER demande pourquoi la commune de Savigny refuse d'adhérer à cette association et si les statuts ont été rédigés par des juristes. Elle aimerait éclaircir l'article 9 de ceux-ci (présence d'un représentant de l'Etat de Vaud).

Mr Daniel RUCH explique que Savigny n'est pas concerné par ce projet car ses forêts se situent principalement à droite de la route de Berne.

Il rappelle que l'intérêt d'adhérer à l'association est de mieux gérer « l'invasion » des promeneurs dans le bois du Jorat.

Il explique que l'Etat de Vaud est propriétaire de nombreuses forêts et donc partie prenante dans ce projet, ce qui explique la présence d'un représentant lors de l'assemblée générale.

A ce sujet, Mr Reynald KELLER ajoute que l'absence d'un membre lors de l'assemblée générale n'empêche pas celle-ci de délibérer. Il précise que les statuts ont été soumis à des juristes et qu'aucune remarque n'a été faite à ce sujet.

Mr Jacques BURDET ne comprend pas pourquoi on crée des parcs naturels si on ne peut pas y aller.

Mr Daniel RUCH rappelle que le but est de protéger certaines espèces.

Mr Reynald KELLER rassure en disant qu'il n'est pas question de « boucler » le périmètre. Par contre, on ne créera pas de nouveaux sentiers. Le projet a aussi pour mission l'information du public sur ce qui se passe dans la zone protégée.

Mr Gérald CHARLET pense qu'il est nécessaire d'assurer une certaine continuité dans ce projet. Les participants sont-ils tenus de s'impliquer pour une durée minimum ?

Mr Daniel RUCH explique la signature d'un contrat de prestation avec la confédération (50 ans) car il faut des années pour que la nature s'exprime librement. On connaît déjà les zones pouvant être mises en réserve.

A la question de Mme Catherine MEISTER-SCHWAGER sur l'impact sur l'agriculture, Mr Daniel RUCH répond que c'est le propriétaire qui prend la décision de mettre, ou non, une surface en zone protégée. L'association permettra de gérer les conditions d'accès du public et d'éviter les abus.

Mr Raoul GENDROZ trouve intéressant et ambitieux ce projet. Il se demande comment les utilisateurs des forêts (sportifs, promeneurs) vont être intégrés à ce projet.

Mr Reynald KELLER explique que des contacts sont établis entre les différentes associations. Tout n'est pas encore résolu. Cela dépendra des contraintes et de leur évolution. Pour lui, il ne faut pas parler uniquement de contraintes, mais penser à l'opportunité de mettre en commun une valorisation de notre forêt.

Mr Eric CHAPPUIS est favorable au projet. Il cite en exemple le parc national suisse, au développement durable, bien organisé, avec beaucoup de visiteurs.

Mr Jean-Philippe RAMUZ est sceptique quant à la limitation de production de bois et regrette l'interdiction possible de la chasse. Que se passe-t-il si la commune n'adhère pas à l'association ?

Mr Daniel RUCH répond que la non-adhésion ne changerait rien pour nous. Mais si le parc est près de chez nous, on ne pourra pas gérer l'invasion des promeneurs.

Mr Benjamin BORLAT insiste sur l'intérêt de l'adhésion afin de préserver le patrimoine et d'être acteur du projet plutôt que simple spectateur.

Mr Roland RIMAZ rappelle que ce projet se construit par étape. Rien n'est encore joué. Il pense qu'il est possible de préserver les zones naturelles, tout en maintenant autour une activité économique, voire même de la promouvoir. Il soutient ce projet qui lui semble bon pour le futur.

Mr Daniel RUCH insiste sur la possibilité de sortir de l'association si le projet ne convient pas. Pas besoin d'être dans l'association pour signer des contrats de prestation uniquement pour la commune et profiter des subventions (zones humides par exemple). Il confirme aussi à Mr Sylvain RUCH que l'association n'a pas pour seul but de protéger la nature mais aussi de développer le réseau économique local.

Plus personne ne demandant la parole, le préavis municipal n° 09/2011 est soumis au vote à main levée, et accepté à l'unanimité – 2 avis contraires et 5 abstentions.

8. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil

M. Francis CHENEVARD nous informe que les travaux pour la fosse à purin du Chalet d'Orsoud ont pu être terminés pendant la période sèche.

Le contrôle de la chaudière de la grande salle s'est bien passé. Les tests sont très bons.

Concernant l'aménagement d'un ou deux appartements dans l'ancienne école, les études et devis sont en cours.

Au sujet des WC pour le refuge, on a abandonné l'option de toilettes sèches qui ne paraît pas adaptée en cas d'affluence. On s'oriente plutôt vers des WC-cabines. On attend des propositions d'installation et contrat de maintenance.

Mme Christiane MARTIN-GABLER annonce des travaux de rénovation et d'isolation nécessaires au collège du Raffort, mais le budget ne permet pas encore de faire ces travaux.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER confirme l'utilisation possible de n'importe quel sac pour les déchets mis dans le compacteur. Seule obligation : qu'ils soient fermés !

Un jardin du souvenir est encore à l'étude pour le cimetière.

La vente d'automne des vins de la commune a rencontré un franc succès : 33'000 frs, record battu.

Mr Philippe BAUD annonce qu'un plan du village avec le nom des rues a été posé au dessus de la fontaine, en face de la Corçaline.

Concernant l'eau, le village en a assez, on en vend même à Mézières.

Mr Daniel RUCH regrette que 2 bus par jour aient été supprimés. Il n'en reste plus que 3. Une commission travaille sur le dossier pour défendre la commune mais ce n'est pas facile.

Les coupes de bois sont bien avancées mais le marché est en baisse.

Il remercie les ouvriers communaux pour leur travail de nettoyage et décoration du village, la boursière pour la préparation du budget, et les membres du Conseil communal pour le vote des préavis.

Il évoque à nouveau le sujet des frais de police qui sont maintenant à la charge des communes.

Comme chacun des municipaux avant lui, il souhaite à tous de belles fêtes de Noël.

Mr Christian RAMUZ donne la parole aux délégués aux associations.

Mr Eric CHAPPUIS fait le point sur l'épuration. L'épuration de Corcelles est totalement faite mais pas encore tout à fait pour Ropraz. La population des 2 villages

ne diminuant pas, la STEP va être en surcharge très rapidement. On constate une explosion des coûts, le volume traité est de plus en plus important. Nos STEP sont vieillissantes, la technologie est ancienne, il faudra bientôt choisir une nouvelle option pour le traitement de nos eaux. L'une des solutions envisageables consisterait à rejoindre la STEP de Moudon/Lucens, cela semble la solution la moins chère.

Mr Philippe BAUD évoque la solution, plus simple, de se joindre au SIEMV, mais cette installation est aussi vieille que la nôtre !

Mr Jean-Philippe RAMUZ, délégué au SIEMV, confirme l'état vieillissant de cette station et est plus favorable au raccordement vers Moudon/Lucens.

Mr Joël LAVANCHY n'a rien à dire sur le four d'incinération des produits carnés. Il attend la prochaine assemblée générale.

En ce qui concerne l'AIEJ, Mr Florian RUCH rappelle les consignes de veiller à ne pas gaspiller l'eau, même pour les communes qui en ont assez. L'été a été très sec. Les tarifs de l'eau ont été modifiés : l'AIEJ achète l'eau à 40 cts/m³ en hiver, 60 cts/m³ en été et la revend 1,70 frs/m³.

Mr Daniel RUCH déplore le prix d'achat trop faible pour les communes de l'AIEJ. Pourquoi ne pas laisser couler le surplus d'eau dans le ruisseau ? Cela améliorerait peut-être le rendement de la STEP. A ce propos, les abattoirs vont être fermés pendant 6 semaines pour soulager la STEP.

Mr Gilbert RAMUZ fait part de son impression lors de sa 1^{ère} séance de l'AIESM. Il a été choqué par le coût engendré par le regroupement de tous les élèves du secondaire. Il faut fermer toutes les classes des villages, construire un grand collège à Carrouge (16 classes), recréer quelques classes à Mézières ainsi qu'une salle de gym, créer encore un collège à Servion, 3 bibliothèques... Le projet est estimé entre 25 et 35 millions, sans piscine. Il fait part de ses craintes et des conséquences financières pour la commune. De plus, il semble qu'il n'y ait pas d'alternative envisagée, la décision étant prise par l'état.

Mr Christian RAMUZ rappelle les votations du 18 décembre et les mesures à respecter pour ne pas prendre le risque de voir son vote annulé : mettre le bulletin dans l'enveloppe jaune, signer chacun sa carte, bien remplir sa date de naissance. Il remercie les employés communaux pour la préparation de la salle et les membres du Conseil pour leur présence et implication.

9. Divers et propositions individuelles

Mr Raoul GENDROZ a pesé les couches de ses enfants, cela représente en moyenne 1,7 kg/jour. Il souhaite donc que ces couches ne fassent pas partie des déchets compactables et que l'on puisse les déposer à part, dans des sacs transparents.

Mme Fabienne PORCHET regrette que les sacs à crottes ne soient pas utilisés et que la place de jeu soit salie par les crottes de chien. Mr Daniel RUCH sait que c'est un problème récurrent mais il faudrait éduquer les propriétaires de chiens.

Mr Eric CHAPPUIS propose d'utiliser la carte magnétique de la benne compactante comme carte d'accès à la déchetterie. On pourrait ainsi fermer la déchetterie pour éviter les dépôts des extérieurs à la commune, tout en laissant l'accès aux habitants de Corcelles.

Mme Blanche SEEBERGER demande s'il est possible de peindre les piquets à neige pour plus de visibilité en cas de brouillard.

Mr Philippe BAUD invite à la prudence les jours de neige.

Mr Florian RUCH ajoute qu'il travaille dans une grande commune dont la déchetterie est ouverte tous les jours mais cela n'empêche pas les poubelles au bord de la route. Les piquets de couleur n'empêchent pas les sorties de route par temps de neige.

Mr Gilbert RAMUZ reparle des nouveaux horaires de bus et déplore que les enfants scolarisés à Moudon ne puissent pas rentrer jusqu'à Corcelles en bus.

Afin de faciliter le travail des commissions, Mr Christian RAMUZ demande aux membres qui le désirent, leur n° de natel, pour être facilement joignables.

Il souhaite à tous de belles fêtes de Noël et une bonne année 2012.

Puis, il invite l'assemblée à poursuivre la soirée à l'auberge communale.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h30 par le contre-appel.